

N°6/2.11

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 266'000.00 POUR LA RÉNOVATION ET L'ÉQUIPEMENT DU CABINET
DU DENTISTE SCOLAIRE**



Direction du Patrimoine et Administration scolaire

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 février 2011

Première séance de commission : jeudi 10 février 2011 à 18h30, salle des Commissions (bâtiment administratif Beausobre I)

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	3
	1.1 Fonctionnement	3
	1.2 Historique	3
2	PROGRAMME ET DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	3
	2.1 Devis général des travaux.....	4
	2.2 Matériel d'exploitation	4
3	ASPECTS FINANCIERS.....	5
4	CALENDRIER	5
5	CONCLUSION	5

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Les installations pour les soins du cabinet dentaire datent de 1987 et ne correspondent plus aux normes de fonctionnement actuelles. Celles du cabinet de prophylaxie (situé à côté de celui du dentiste) datent de 1970 et proviennent de la reprise du matériel du cabinet précité. Après toutes ces années, les pièces de rechange pour ces installations n'existent plus et la crainte d'une panne est latente.

Suite au départ à la retraite de M. Luc El Youssef, médecin dentiste, après 28 années d'activité, Mme Dr Jocelyne Pouet Piccerelle est entrée en fonction au début du mois de juin 2010. Ce changement à la tête du Service dentaire scolaire, ainsi que la pratique de nouvelles méthodes de traitement et de prophylaxie, nous incitent à proposer le renouvellement d'installations devenues obsolètes, ainsi que l'assainissement des locaux.

1.1 *Fonctionnement*

Conformément au règlement sur la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire, chaque commune doit organiser un service dentaire ou faire partie d'un service intercommunal fonctionnant selon les directives de l'Office des écoles en santé (ODES). Il concerne les élèves de la scolarité obligatoire et comprend le dépistage et les activités de prophylaxie. Le Service dentaire scolaire des communes de l'ASIME offre également ses prestations aux apprentis et aux étudiants. L'âge limite est cependant fixé à 20 ans. Les honoraires pour les traitements dentaires sont calculés sur la base des tarifs scolaires de la Société Suisse d'Odontostomatologie (SSO). Quelque 2'600 élèves sont contrôlés annuellement et les classes primaires bénéficient de quatre passages de prophylaxie par année. Plus de 1'500 patients sont suivis pour des traitements.

1.2 *Historique*

En 1943 déjà, la Municipalité de Morges avait établi une convention avec des dentistes installés en ville pour le contrôle systématique et gratuit des écoliers. Soucieux de la santé buccale des enfants, le Conseil avait donné son accord pour octroyer une aide financière aux parents indigents domiciliés dans la commune. Devant l'augmentation des soins à prodiguer et sur demande des dentistes surchargés en ville, les autorités communales donnèrent leur accord en 1959 pour la création d'un Service dentaire scolaire communal, situé alors dans le bâtiment de Saint-Louis.

La construction du Collège secondaire de Beausobre en 1970 a permis l'installation d'un nouveau cabinet dentaire dans le bâtiment administratif comprenant deux locaux, un pour les soins et un pour la prophylaxie. A cette occasion, seul l'aménagement du cabinet du médecin dentiste a été renouvelé. Depuis cette date, la maintenance de ces installations a été consciencieusement suivie et les locaux régulièrement entretenus.

2 PROGRAMME ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le programme des locaux n'est pas modifié; le cabinet dentaire est situé au 1^{er} étage du Bâtiment administratif de Beausobre I, sa surface nette de plancher totalise env. 93 m² et comprend :

- 2 bureaux
- 1 accueil-réception avec un coin attente
- 1 WC
- 1 laboratoire
- 2 cabinets de consultation (prophylaxie et dentisterie)

Le projet prévoit le renouvellement partiel des installations de soins (matériel d'exploitation) et la rénovation des locaux. Le plan des locaux est remis en annexe.

2.1 Devis général des travaux

Le devis des travaux ci-après comprend la totalité des travaux ainsi que le poste du matériel d'exploitation (CFC 50). Les prix s'entendent toutes taxes comprises (TTC).

Devis des travaux TTC par CFC		CHF	266'000.00	100%
CFC 211	Maçonnerie	CHF	1'000.00	0%
CFC 23	Installations électriques et informatiques	CHF	5'000.00	2%
CFC 25	Sanitaire	CHF	10'000.00	4%
CFC 271	Plâtrerie	CHF	2'000.00	1%
CFC 273	Menuiserie	CHF	3'000.00	1%
CFC 276	Stores intérieurs	CHF	2'000.00	1%
CFC 281	Revêtement de sol	CHF	15'000.00	6%
CFC 285	Peinture	CHF	13'000.00	5%
CFC 287	Nettoyage après travaux	CHF	1'000.00	0%
CFC 289	Divers et imprévus	CHF	8'000.00	3%
CFC 50	Matériel d'exploitation	CHF	188'000.00	71%
CFC 90	Mobilier	CHF	18'000.00	7%

2.2 Matériel d'exploitation

Le tableau ci-après détaille les prix de fourniture et de pose du matériel d'exploitation (CFC 50) du devis général des travaux ci-dessus.

CFC 50 - Matériel d'exploitation (détail)	CHF	188'000.00	100%
• Fauteuil cabinet principal 1	CHF	49'000.00	26%
• Fauteuil cabinet prophylaxie 2	CHF	42'000.00	22%
• Meubles dentaires cabinet principal 1	CHF	16'000.00	9%
• Meubles dentaires cabinet prophylaxie 2	CHF	10'000.00	5%
• Stérilisateur à vapeur d'eau avec instal. trempage	CHF	30'000.00	16%
• Radiographie numérisée	CHF	18'000.00	10%
• Ecran radio norme 24 volts + support	CHF	3'000.00	2%
• Instrumentation pédodontie	CHF	4'000.00	2%
• Compresseur à air sec	CHF	5'000.00	3%
• Mobilier rangement	CHF	6'000.00	3%
• Aménagements divers	CHF	5'000.00	3%

3 ASPECTS FINANCIERS

Un montant de CHF 220'000.00 est prévu au Plan des investissements 2011-2015. Le Service dentaire desservant toutes les classes des communes de l'ASIME, l'investissement pour le renouvellement de l'équipement du cabinet et l'assainissement des locaux sont pris en charge par l'association, selon le barème des bâtiments établi (intérêts et amortissement). Les frais d'exploitation globaux du service sont répartis conformément à l'article 27 des statuts de l'association, soit la location des locaux et l'amortissement de l'investissement.

4 CALENDRIER

Il est prévu d'exécuter les travaux dès la fin de l'année scolaire, pendant les vacances estivales, afin de ne pas préjudicier le fonctionnement du service. Sauf imprévu, les locaux pourront donc être fonctionnels à la rentrée d'août 2011.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 266'000.00 pour la rénovation des locaux et de l'équipement du cabinet du dentiste scolaire ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, 10 ans, à raison de CHF 26'600.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 janvier 2011.

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella

Annexes : plan des locaux (1^{er} étage)

Collège de Beausobre I
Aménagements cabinet dentaire

